



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
2 novembre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2013, à 15 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)

Puis : M^{me} Hsieh (Vice-Présidente)..... (Thaïlande)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) L'éducation au service du développement durable (*suite*)
- h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (*suite*)
- i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)
- j) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/78/80-E/2023/64, A/78/210, A/78/228, A/78/276, A/78/280, A/78/312, A/78/362, A/78/372 et A/78/393)

- a) **Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21** (suite) (A/78/208)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (suite) (A/78/267)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/78/209)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/78/209)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/78/209)
- g) **L'éducation au service du développement durable** (suite) (A/78/219)
- h) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** (suite) (A/78/201)
- i) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (suite) (A/78/237)
- j) **Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable** (suite) (A/78/293)

1. **M^{me} González López** (El Salvador) considère que les pays à revenu intermédiaire, avec leurs caractéristiques et vulnérabilités particulières, doivent avoir un meilleur accès à des financements concessionnels. En El Salvador, les pertes annuelles liées aux catastrophes ont représenté l'équivalent d'environ 60 % des dépenses d'investissement public depuis 2001, en partie à cause de la situation du pays

dans le couloir de la sécheresse d'Amérique centrale, une zone exposée aux effets des changements climatiques, du phénomène El Niño et des catastrophes naturelles, qui ont compromis la vie, la santé et les moyens de subsistance de la population. Dans la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les États Membres ont réaffirmé leur détermination à donner effet au Cadre de Sendai, mais le rythme de mise en œuvre est inégal et insuffisant. El Salvador a renforcé la gouvernance et la coordination grâce à un programme de réinstallation et à une stratégie de gestion financière des risques de catastrophe, entre autres initiatives, mais il convient d'intensifier les efforts non seulement pour gérer les catastrophes, mais aussi pour prévenir les risques en améliorant les moyens de mise en œuvre, la collecte de données, l'échange des meilleures pratiques, les instruments de financement innovants, les systèmes d'alerte précoce, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

2. Des ressources nouvelles, supplémentaires, prévisibles et adéquates sont indispensables. Le fonds pour les pertes et les préjudices, par exemple, aura clairement pour objectif de remédier aux conséquences disproportionnés des pertes économiques et non économiques sur les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques. Les pays développés doivent respecter leur engagement de financement de l'action climatique à hauteur de 100 milliards de dollars par an, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. El Salvador a récemment lancé une initiative de financement de l'action climatique visant à recenser et à mobiliser des ressources et a mis en place des mesures d'incitation et de dissuasion environnementales dans le cadre de son engagement national en faveur de modes de consommation et de production durables conçu pour promouvoir le développement économique et productif tout en gérant les ressources naturelles de manière durable. Comme en témoignent ses contributions déterminées au niveau national, le pays est en voie de transition vers les énergies renouvelables, les énergies solaire, éolienne, géothermique et hydroélectrique représentant 83 % de son bouquet énergétique. Enfin, le tourisme doit devenir plus durable et résilient et la délégation salvadorienne soutiendra le projet de résolution visant à atteindre cet objectif en Amérique centrale et en République dominicaine.

3. **M^{me} Thompson Ramirez** (Panama) fait savoir que, pour poursuivre la tâche difficile de la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 face à des crises multiples telles que les migrations de masse et les changements climatiques, le Panama a adopté des instruments clés pour préserver sa place parmi les sept pays au monde à présenter un bilan carbone négatif, parvenir à la décarbonation et stimuler la résilience dans tous les secteurs économiques. La base de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 7, est le programme de transition énergétique du gouvernement. Quatre-vingt pour cent de l'électricité du pays proviennent de sources renouvelables, une part qui devrait atteindre 90 % grâce aux plans visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 24 % d'ici à 2050. L'accès à l'énergie est particulièrement difficile pour les communautés autochtones et les pouvoirs publics s'emploient à combler ce fossé d'ici à 2030. En 2023, l'Assemblée générale a adopté une résolution ayant pour auteurs les Émirats arabes unis et le Panama et visant à instaurer la Journée internationale de l'énergie propre et à promouvoir une transition énergétique juste, inclusive, équitable et sûre.

4. En 2023, le Panama est devenu le premier pays d'Amérique latine à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et a signé l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Il se situe dans une région riche en biodiversité et très vulnérable face aux changements climatiques et, s'il est élu au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026, il s'efforcera de faire face aux risques spécifiques que la crise climatique fait peser sur la paix et la sécurité.

5. Le multilatéralisme a toujours été la pierre angulaire de la politique étrangère du Panama et constitue le seul moyen de relever les défis qui transcendent les frontières pour créer un monde plus juste. Un meilleur accès au financement est donc nécessaire pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en prenant en compte la diversité au sein des pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé et des pays en transition, et entre ces pays. Le Panama attend avec impatience que soit mis en place un mécanisme pour couvrir les pertes et les préjudices et que d'autres engagements soient pris concernant l'atténuation, l'adaptation et la résilience climatique à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention. Avant la Conférence, il organisera une réunion régionale pour examiner et coordonner les positions et les stratégies afin de mettre

en évidence des objectifs communs et de peser davantage sur les négociations.

6. **M. Jiménez** (Nicaragua) estime que, pour parvenir au développement durable face aux défis mondiaux actuels, une approche multilatérale, un nouvel ordre mondial et un monde multipolaire s'imposent dans lesquels les actions et les accords sont fondés sur l'équité, la solidarité et la transparence. Des résultats concrets sont nécessaires pour préserver et défendre le droit à la vie sur Terre, en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées et en privilégiant l'équité, la justice climatique et une politique de réparation. Une coopération directe et inconditionnelle est également indispensable, en particulier dans le domaine des changements climatiques. Le respect des obligations découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto qui y est associé et de l'Accord de Paris adopté sous ses auspices – et constituant le seul cadre international existant en matière de climat – est essentiel pour les efforts d'adaptation et d'atténuation et pour limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

7. Le financement est indispensable pour donner effet aux engagements en matière de développement. Les institutions financières internationales doivent améliorer l'accès à un financement équitable et inclusif et les pays développés doivent s'acquitter de leurs obligations non respectées en matière d'aide publique au développement (APD). La coopération sud-sud et la coopération triangulaire ne se substituent pas à la coopération nord-sud. L'Initiative pour le développement mondial : tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour parvenir à un développement mondial plus fort, plus vert et plus sain, lancée par la Chine, a permis de réaliser des progrès significatifs dans la promotion de la coopération en matière d'éradication de la pauvreté, de sécurité alimentaire, de prévention des pandémies, de financement du développement, de changements climatiques et de développement vert, d'industrialisation, d'économie numérique et d'interconnectivité à l'ère du numérique.

8. Toutefois, les ressources consacrées aux politiques associées au droit au développement continuent de peser sur la capacité de relever les défis mondiaux et les crises du capitalisme, en raison des restrictions imputables aux mesures coercitives unilatérales illégales et terroristes imposées par les pays impérialistes et néocolonialistes à plus de 30 pays, dont pâtissent plus de 2 milliards de personnes. Le Nicaragua condamne ces mesures et

demande leur élimination immédiate afin que le développement durable puisse être assuré.

9. **M. Al Nahhas** (République arabe syrienne) souligne qu'en dépit de circonstances exceptionnelles, son pays a présenté son premier examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020 et est impatient de présenter le deuxième en 2023. La stratégie syrienne de développement à l'horizon 2030, élaborée en coopération avec des organismes et programmes des Nations Unies, a permis au pays de faire siens les objectifs de développement durable.

10. Pour pleinement réaliser ces objectifs, il convient de rejeter toute action servant des intérêts politiques, reposant sur le principe du deux poids, deux mesures et supposant une ingérence dans les affaires intérieures des États. Les mesures coercitives unilatérales imposées au pays non seulement contreviennent à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du droit humanitaire, mais constituent aussi une forme de terrorisme politique. Elles ont notamment aggravé les dommages subis par la République arabe syrienne lors du tremblement de terre dont elle a été victime en février 2023 en l'empêchant d'importer des systèmes d'alerte précoce et l'équipement lourd nécessaire pour extraire les personnes des décombres. L'intervenant demande qu'il soit mis fin immédiatement à toutes ces mesures illégales afin de s'assurer qu'aucun pays n'est laissé de côté.

11. *M^{me} Hsieh (Thaïlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

12. **M^{me} Jalili** (République islamique d'Iran) considère que l'Organisation des Nations Unies doit donner la priorité à l'éradication de la pauvreté en tant que condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable, les politiques de chaque pays dépendant de ses propres besoins et de la situation dans laquelle il se trouve. Le droit au développement doit être considéré comme un droit inaliénable afin que les pays en développement disposent de moyens de mise en œuvre adéquats, prévisibles et durables, y compris l'accès au financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

13. Les mesures coercitives et les sanctions unilatérales illicites doivent être levées immédiatement. Confrontée à telles mesures, la République islamique d'Iran a réussi malgré tout à lancer des initiatives en faveur du développement agricole et de la réduction du gaspillage alimentaire, bien que les changements climatiques et la pénurie d'eau continuent de menacer la durabilité de l'agriculture. En tant que pays sujet à des catastrophes naturelles, la République islamique

d'Iran a amélioré les systèmes d'alerte précoce, les infrastructures, l'implication communautaire, l'autonomisation des femmes et des filles et les mécanismes d'intervention et a intégré la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement nationaux. En garantissant l'accès universel aux soins de santé de base, notamment lors de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le pays a contribué à lutter contre les maladies infectieuses et à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, même si les sanctions unilatérales ont entravé l'accès aux soins de santé avancés et à la médecine spécialisée pour les enfants. Il a été mis fin à l'analphabétisme et la gratuité de l'enseignement a été étendue au secondaire.

14. Pendant plus de 40 ans, la République islamique d'Iran a accueilli des millions de réfugiés et de personnes déplacées sans aide internationale, tout en étant soumise à des sanctions sévères, et leur a fourni des services d'éducation, de nutrition et de santé sans discrimination. Mais les pays développés et l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, doivent également assumer leurs responsabilités.

15. Compte tenu de sa situation géographique, la République islamique d'Iran a connu des catastrophes naturelles telles que des inondations, la dégradation des sols, la désertification, la pénurie d'eau et le réchauffement du climat. Pour relever le défi transfrontalier et mondial des tempêtes de sable et de poussière, elle a récemment accueilli la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies. Les sanctions unilatérales ont aggravé les problèmes environnementaux existants, notamment en limitant la capacité des pays visés d'obtenir auprès de pays extérieurs les biens, les services et les technologies étrangers qui permettraient de réduire les dommages causés à l'environnement et en empêchant les banques internationales, les investisseurs et les organismes de prêt de financer des projets environnementaux. Elles constituent également un obstacle à la coopération environnementale, entravent la coopération internationale et sapent les activités de l'Organisation des Nations Unies en affaiblissant le multilatéralisme et en renforçant l'unilatéralisme.

16. **M^{me} Curzio Vila** (Mexique) souligne que la communauté internationale a négligé son action collective et doit élever son niveau d'ambition. Face à une crise multidimensionnelle, il n'est plus acceptable de recourir à un langage convenu : la température à faire baisser est celle de la planète, pas celle de la politique. Ce n'est pas la température politique qui provoque les incendies de forêt, les inondations, la perte de

biodiversité et le déséquilibre des océans, mais la température de la planète. La planète ne peut pas faire l'objet de mises à jour techniques.

17. L'action climatique doit donc être accélérée par des solutions ambitieuses, durables et fondées sur la science, qui respectent la nature et garantissent les moyens de mise en œuvre, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le financement de la lutte contre les changements climatiques, en mettant l'accent sur les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes. Davantage de ressources sont nécessaires pour l'adaptation et l'atténuation, et le fonds pour les pertes et préjudices doit être activé pour les pays en développement vulnérables face aux changements climatiques. Le Mexique continue de plaider en faveur de l'action pour le climat et invite les pays à rejoindre la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Fonds caribéen pour l'adaptation au climat et la réponse globale aux catastrophes naturelles. Il cherche à stimuler les efforts de prévention, de préparation et d'intervention dans le contexte du Cadre de Sendai et à promouvoir les connaissances sur les risques systémiques existants et émergents. Le pays mettra également en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en développant les capacités locales et les moyens de mise en œuvre et en impliquant les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes en tant qu'utilisateurs et gestionnaires de la biodiversité et du patrimoine bioculturel. En outre, il est essentiel de mobiliser des ressources pour le Fonds pour le Cadre mondial pour la biodiversité.

18. Le Mexique salue la signature de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et attend avec impatience la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin. Il élabore des plans pour la conservation et l'utilisation durable des zones côtières, en particulier au profit des populations autochtones, des femmes et des jeunes et œuvrera en faveur de la prise en compte transversale de l'objectif de développement durable n° 6. Il convient d'accorder une plus grande attention à la résilience à la sécheresse et à la gestion et l'utilisation durable de l'eau, en recourant à des politiques fondées sur la science, ainsi qu'à l'insécurité hydrique. En tant que Président de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Mexique encouragera le nouveau Programme pour les

villes, des villes intelligentes, durables et inclusives et l'urbanisation ordonnée. Enfin, il considère que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ne sont pas seulement un droit humain, mais aussi une condition fondamentale pour construire un monde plus durable, plus prospère et plus pacifique.

19. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) indique que son pays a adopté une stratégie axée sur les résultats pour répondre aux défis structurels par l'inclusion sociale et pour consolider les acquis du développement social, notamment en termes de santé, d'éducation et de résilience sociale et environnementale. Le Cameroun, qui ne ménage pas ses efforts en matière de captage du carbone, constate avec inquiétude que l'intérêt d'une évaluation économique équitable des services rendus par les écosystèmes forestiers n'est pas encore pleinement admis. Un mécanisme est requis pour financer la biodiversité par le biais de paiements pour les services environnementaux et écosystémiques, en tenant compte de l'efficacité environnementale et de l'efficacité et de l'équité économiques et en impliquant les pays du bassin du Congo. Outre des ressources financières supplémentaires et une coopération scientifique renforcée, un nouvel objectif quantifié est nécessaire pour financer l'action climatique et répondre aux besoins réels des pays en développement.

20. Le Cameroun attend des parties prenantes qu'elles respectent l'engagement pris à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de financer à hauteur de 1,5 milliard de dollars le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et de reconstituer le Fonds vert pour le climat et le Fonds bleu pour le bassin du Congo, ainsi que d'entreprendre une réforme urgente du Fonds pour l'adaptation afin d'assurer la transition énergétique. Dans le cadre de l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains, le Cameroun poursuit ses efforts pour parvenir à la neutralité carbone et atteindre l'objectif de 25 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Tout en veillant à ne pas restreindre la croissance, le pays a revu son ambition climatique à la hausse à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, avec une réduction de 35 % des émissions de gaz à effet de serre. Le Cameroun offre une solution à la triple crise planétaire en raison de l'importance du massif forestier du Bassin du Congo. Une orientation plus constructive de la participation, de la coopération, de la coordination et de l'harmonisation avec d'autres pays est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques, notamment en respectant les engagements pris lors de la rencontre internationale « Stockholm+50 : une planète saine pour

la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance ».

21. **M. Jasim** (Iraq) observe que le développement durable se heurte à de nombreux écueils qui ne peuvent être surmontés que par une action multilatérale de la communauté internationale. Son pays est confronté à de nombreux défis liés à la pénurie d'eau, notamment l'érosion des sols, la désertification, la perte de la couverture végétale et la salinité des sols. Néanmoins, il reste déterminé à maintenir la diversité biologique et à préserver les ressources pour les générations futures. Il a été l'un des premiers à soumettre ses contributions déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

22. L'Iraq est un pays producteur d'énergie mais aussi un pays vulnérable face aux changements climatiques. Il a à cœur de garantir à la fois une énergie abordable pour tous et la souveraineté des pays sur leur ressources énergétiques. Les mesures de lutte contre les changements climatiques doivent être fondées sur le principe de responsabilités différenciées. L'Iraq souhaite vivement pouvoir bénéficier d'une aide internationale afin de mettre en œuvre ses stratégies d'atténuation et d'adaptation, d'autant qu'il est touché par des tempêtes de sable, qui détruisent la couverture végétale, représentent un danger pour le trafic aérien et aggravent les problèmes respiratoires et d'autres symptômes liés à la COVID-19. Il est de la plus haute importance de convenir d'un mécanisme international sur les ressources en eau transfrontalières.

23. **M. Phuaknuem** (Thaïlande) souligne qu'à mi-parcours du Programme 2030, il est clair que les efforts collectifs doivent être intensifiés pour parvenir à un développement durable. Pour accélérer l'action en faveur de la protection de la planète, les pays développés doivent respecter leurs engagements financiers, dont 100 milliards de dollars pour financer l'action climatique et permettre le transfert de technologies et le renforcement des capacités des pays en développement. Le financement de l'adaptation doit être augmenté afin de parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, et son pays attend avec impatience la mise en œuvre de nouveaux accords de financement pour les pertes et préjudices et un objectif global sur l'adaptation à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

24. Les catastrophes devenant plus fréquentes et plus intenses, il importe de renforcer la résilience en mettant l'accent sur la réduction des risques, la préparation et un sentiment d'urgence renouvelé. Pour mettre pleinement en œuvre le Cadre de Sendai et assurer une gestion

efficace des risques de catastrophe, il est essentiel d'adopter une approche tenant compte des risques, de mettre en place des mécanismes d'alerte rapide et de renforcer la coopération internationale, comme indiqué dans la déclaration politique de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du cadre de Sendai. Des investissements accrus dans des systèmes d'alerte précoce multirisques efficaces, tels que l'initiative « Alertes précoces pour tous », sont également nécessaires.

25. La coopération Sud-Sud et triangulaire et d'autres partenariats de collaboration entre les pays et les parties prenantes à tous les niveaux sont essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030. La Thaïlande partage sa philosophie de l'économie de suffisance et son modèle d'économie verte biocirculaire avec d'autres pays en développement afin de promouvoir une croissance équilibrée et inclusive tout en tenant compte des facteurs environnementaux. Elle collabore également avec les communautés locales pour faire avancer les objectifs de développement durable au niveau local et a fourni au secteur privé des incitations pour promouvoir la durabilité en augmentant les investissements dans les objectifs sous la forme d'obligations durables et d'une taxonomie verte.

26. **M. Luemba** (Angola) indique que son pays fait partie des pays subsahariens les plus touchés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations et les sécheresses. L'ampleur et l'impact croissants des catastrophes naturelles sur les conditions de vie, les moyens de subsistance et les écosystèmes, ainsi que les pertes économiques qui en résultent, ont compromis les efforts déployés pour parvenir à un développement durable.

27. La réduction des risques de catastrophe est une priorité pour le Gouvernement angolais, qui l'a intégrée dans tous les secteurs dans le cadre de son plan de développement national pour 2023-2027, qui contient une stratégie de prévention, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe. Des projets de prévention des catastrophes sont mis en œuvre dans les écoles et les communautés dans le cadre d'un programme de réduction des risques de catastrophe de l'Union africaine et, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Angola a élaboré du matériel pédagogique sur les questions liées à la sécheresse, aux inondations, au paludisme, aux catastrophes naturelles et à d'autres thèmes transversaux, qui sera incorporé dans le programme scolaire.

28. L'Angola met en place des systèmes d'alerte précoce pour les inondations et les sécheresses afin que les communautés soient informées des menaces ainsi que des mécanismes d'intervention pour préserver les vies humaines et les moyens de subsistance. Les données collectées dans les stations d'alerte précoce sur les fleuves et rivières du sud du pays ont permis de surveiller à distance les points de mesure du niveau de l'eau afin que les autorités puissent prendre des décisions rapides. Des mesures préventives sont appliquées pour atténuer les effets des catastrophes dans le pays et dans la région, notamment une évaluation des risques post-catastrophe concernant la sécheresse dans la région sud et le cadre de redressement après la sécheresse pour 2018-2022, soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement. L'Angola est également le point focal pour la mise en œuvre du programme de services climatiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui vise à promouvoir l'utilisation de la surveillance et des prévisions dans la gestion des risques climatiques et de l'environnement. Le pays a l'intention de mettre en place un mécanisme de suivi, de vérification et de notification ainsi qu'un observatoire national du climat, et de renforcer la capacité de réaction locale en créant des comités de gestion des risques de catastrophe.

29. **M^{me} Bayramli-Hamidova** (Azerbaïdjan) indique que son pays a aligné plus de 40 programmes, stratégies et plans d'action nationaux sur les objectifs de développement durable entre 2017 et 2022 et qu'il a présenté trois examens nationaux volontaires, un quatrième devant être présenté au forum politique de haut niveau en 2024. En outre, l'Azerbaïdjan s'est déclaré prêt à accueillir la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mettant ainsi en avant sa détermination à contribuer de manière substantielle à l'action mondiale en faveur du climat. Il s'est également engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2050 et à créer une zone à émissions nettes nulles dans les territoires libérés de l'Azerbaïdjan. Afin de porter à 30 % la part des énergies renouvelables dans son cadre énergétique global d'ici à 2030, il a invité les investisseurs locaux et internationaux à fournir des sources d'énergie à long terme, durables, abordables et respectueuses de l'environnement.

30. La paix et la stabilité sont les fondements du développement durable. Dans le cadre de sa transition vers une phase post-conflit après avoir restauré son intégrité territoriale et sa souveraineté, l'Azerbaïdjan se concentrera sur la réhabilitation, la reconstruction et la réintégration de la région du Karabakh. En privilégiant

un concept de développement tourné vers l'avenir qui comprend la création de villes intelligentes dans la région et en faisant de celle-ci un centre pour l'économie verte et le tourisme, l'Azerbaïdjan reconstruira les infrastructures et favorisera des environnements urbains intelligents qui amélioreront la qualité de vie des résidents grâce à l'intégration de technologies innovantes et de pratiques durables.

31. Mettre l'accent sur l'appropriation nationale et reconnaître les besoins et les aspirations de chaque pays sont essentiels pour la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, l'Azerbaïdjan a demandé que soit ajouté un dix-huitième objectif sur le déminage. Un déminage efficace, la restauration des zones déminées et le retour des personnes déplacées permettront de répondre aux préoccupations humanitaires immédiates tout en contribuant à un développement durable à long terme. S'appuyant sur les travaux du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, le Sommet de l'avenir en 2024 sera une plateforme essentielle pour renforcer la coopération et combler les lacunes de la gouvernance mondiale face aux nouveaux défis, et son document final axé sur l'action, le Pacte pour l'avenir, offrira des possibilités inégalées d'intensifier les efforts afin de réaliser les objectifs.

32. **M. Leschenko** (Ukraine) déclare que l'Ukraine soutient les objectifs de développement durable en tant qu'outils de promotion de la transformation sociale, économique et politique aux niveaux national, régional et mondial. Son gouvernement reste déterminé à atteindre les 17 objectifs et leurs cibles respectives. Avant d'être envahie en février 2022, l'Ukraine avait progressé dans la réalisation de 14 des 17 objectifs, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la réforme de l'éducation, des énergies renouvelables et du développement urbain et communautaire durable, et avait présenté son premier examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau de 2020. Le recours actif aux technologies de l'information et des communications est essentiel à la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030. Malgré les défis actuels, l'Ukraine continue d'introduire des innovations mondiales et de former du personnel dans ce domaine.

33. Outre les menaces que représentent les conflits mondiaux, les pandémies et les changements climatiques, les efforts faits par l'Ukraine pour mettre en œuvre le Programme 2030 ont été davantage compromis par la guerre à laquelle le pays est confrontée. L'environnement a subi des dommages irréparables à la suite des violations commises dans la zone d'exclusion de Tchernobyl, de la saisie de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et des menaces

pesant sur sa sécurité, des hostilités dans les usines chimiques des régions du Donbas et de la destruction de la centrale hydroélectrique de Kakhovka et d'une partie du gazoduc Togliatti-Odessa utilisé pour le transport d'ammoniac. Au total, 2 500 incidents et plus de 57 milliards de dollars de dommages environnementaux ont déjà été enregistrés comme conséquences directes de la guerre d'agression de la Russie. En outre, dix parcs nationaux, huit réserves et deux réserves de biosphère sont toujours sous occupation étrangère, près d'un tiers des forêts ukrainiennes ont été endommagées et des centaines d'espèces animales ont été touchées, dont 80 sont en voie d'extinction. Près d'un tiers du territoire ukrainien reste potentiellement dangereux, en raison de la présence de mines russes et de munitions non explosées.

34. Dans ce contexte, les progrès ont été compromis dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'alimentation en eau et l'assainissement, l'énergie, la croissance économique, les infrastructures résilientes, les villes et les établissements humains ainsi que la lutte contre les changements climatiques. La fin de la guerre et le rétablissement du respect du droit international et de la Charte des Nations Unies permettront à la communauté internationale de consacrer davantage d'efforts au financement et à la promotion des objectifs.

35. **M. Jo Tong Hyon** (République populaire démocratique de Corée) indique que si des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines du Programme 2030, il reste encore de nombreux obstacles sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. À mi-parcours de la période de mise en œuvre, des moyens clairs et efficaces doivent être mobilisés pour poursuivre le développement et la communauté internationale doit faire montre d'un plus grand sens de responsabilité. Alors que le Programme 2030 vise à créer un environnement pacifique pour la survie et le développement durable de l'humanité, certains pays cherchent la confrontation avec différents camps et forment des blocs, pour assurer la suprématie et défendre des intérêts égoïstes. Ce comportement a entraîné des conflits armés et des différends géopolitiques qui entravent la réalisation des objectifs.

36. La gravité de la situation dans la péninsule coréenne, due aux exercices militaires conjoints à grande échelle et aux dangereuses manœuvres de provocation des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés, constitue un obstacle majeur au développement durable de la République populaire démocratique de Corée. Dans sa quête de la paix, la communauté internationale doit s'opposer et rejeter toutes les tentatives visant à saper la paix et la sécurité mondiales

et à entraver le progrès et le développement de l'humanité. Le Programme 2030 est un programme d'action commun à tous les pays, et le droit des pays en développement à atteindre les objectifs doit être pleinement respecté. Des écarts importants subsistent entre les pays développés et les pays en développement, en raison des efforts déployés par les premiers pour limiter l'accès et l'utilisation des marchés financiers et commerciaux internationaux en formulant des exigences déraisonnables et politisées. L'application de mesures discriminatoires dans des domaines tels que la science et la technologie, l'éducation et la santé publique affaiblit le potentiel des pays en développement à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de leurs populations. Les mesures coercitives unilatérales imposées par certaines puissances ont un impact significatif sur la croissance économique des pays en développement et rendent difficile la réalisation effective des objectifs. Ces pays ne doivent plus tolérer les atteintes arbitraires à leur souveraineté et à leur droit au développement.

37. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée progresse vers la réalisation des objectifs, notamment par l'adoption d'un nouveau plan quinquennal de développement économique conforme au Programme 2030, et reste déterminé à remplir son rôle et sa responsabilité en tant que membre de la communauté internationale.

38. **M. Gertze** (Namibie) dit que son pays a fait sien le principe du développement durable et qu'il est pleinement déterminé à donner effet aux principes, objectifs, cibles et indicateurs associés au Programme 2030. La Namibie a décidé d'intégrer la réalisation des objectifs de développement durable dans la mise en œuvre de son programme national de développement, de ses plans nationaux de développement et d'autres cadres, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons et le Plan stratégique indicatif de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Des efforts concertés et des partenariats sont nécessaires pour progresser vers la réalisation des objectifs, en particulier les objectifs 1, 8 et 10, qui sont étroitement liés au triple défi de la Namibie, à savoir la pauvreté, l'inégalité et le chômage.

39. Comme la plupart des pays en développement, la Namibie est confrontée à des obstacles sociaux, économiques, environnementaux et de développement, tels que les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pénurie d'eau, la sécheresse et l'insécurité alimentaire. Étant donné que des solutions scientifiques et des connaissances technologiques sont nécessaires pour surmonter ces obstacles, la mise en

place d'un système national de science, de technologie et d'innovation fonctionnel et réactif est essentielle pour renforcer la compétitivité économique. L'accès à la technologie pourrait contribuer à accélérer les progrès et à combler les lacunes dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation, des soins de santé et du développement économique. Les pays en développement et leurs partenaires de développement doivent donc relever les défis technologiques et exploiter les opportunités en encourageant les transferts de technologie, le développement des compétences et la collaboration. À cet égard, la délégation namibienne attend avec impatience l'adoption du pacte numérique mondial.

40. Alors même que la Namibie s'emploie à mobiliser ses capacités nationales et à renforcer sa résilience, sa délégation appelle le Commission à faire preuve de flexibilité, d'une réelle volonté de solidarité et de coopération dans ses discussions. Le fossé entre les communautés prospères et les communautés marginalisées est une préoccupation morale et une menace pour la stabilité mondiale. Il importe d'instaurer un environnement inclusif caractérisé par une prospérité partagée et un soutien à des réformes dignes de ce nom pour redynamiser le programme des Nations Unies pour le développement. La Namibie salue des initiatives telles qu'ONU 2.0 et les cinq axes de changement, qui visent à renforcer les capacités de l'Organisation en termes de données, d'innovation numérique et d'expertise.

41. La poursuite de la défense de l'égalité des genres est un élément clé de la marche vers un monde juste et inclusif. Il s'agit non seulement d'une question d'équité, mais aussi d'une étape essentielle pour stimuler l'innovation, la diversité et la cohésion sociale. La Namibie est fière d'avoir été classée huitième dans le Rapport 2023 sur l'écart entre les sexes dans le monde du Forum économique mondial, rendant compte des efforts qu'elle déploie pour combler le fossé entre les hommes et les femmes. Dans le même ordre d'idées, elle croit en la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace pour garantir l'inclusion des jeunes dans les structures de prise de décision.

42. **M. Pary Rodríguez** (État plurinational de Bolivie) dit que sa délégation est préoccupée par l'omission systématique des principes consacrés par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et en particulier du principe d'équité, dans les discussions de la Commission et dans les différents rapports examinés. Ces rapports confirment l'existence d'une crise sociale, économique et environnementale systémique. Il ne suffit plus de concentrer l'action climatique mondiale sur l'atténuation et l'adaptation. La

communauté internationale doit commencer à s'attaquer aux pertes et préjudices subis par les pays en développement comme suite à des phénomènes météorologiques extrêmes. Dans ce contexte, le prochain bilan mondial doit donner lieu à un examen des engagements non tenus et à une réforme des mécanismes financiers, sur la base des besoins des pays en développement. Le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de l'action climatique doit être extrêmement ambitieux et comporter un mécanisme de suivi et d'évaluation approprié. En outre, l'objectif de zéro émission nette au niveau mondial ne pourra être atteint d'ici à 2050 que si les pays développés cessent d'augmenter leurs émissions réelles bien avant cette date. Pour que cela soit possible et que la sécurité énergétique soit assurée pour tous, il faut des transitions justes et équitables, fondées sur les responsabilités historiques, les besoins actuels et les possibilités futures.

43. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est appelé à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Les efforts futurs doivent être cohérents avec les accords internationaux et garantir que les pays développés apportent leur soutien à leurs homologues en développement en ce qui concerne les moyens financiers, les mesures politiques et les actions nécessaires pour relever les défis actuels. La mise en œuvre du Cadre doit comporter des actions centrées sur la Terre nourricière, avec une approche fondée sur les droits pour restaurer des relations harmonieuses et complémentaires entre l'homme et la nature, et empêcher la marchandisation des fonctions environnementales. La Commission doit continuer à souligner l'importance du point 15 de l'ordre du jour et de ses sous-points, afin d'éviter de réduire le développement durable à la seule prise en compte des aspects environnementaux. La crise systémique actuelle appelle des réponses concrètes et ambitieuses ainsi qu'une approche intégrée pour réarticuler les dimensions du développement durable.

44. **M^{me} Hameed** (Maldives) déclare que la promesse portée par le Programme 2030 est en péril, car la plupart des objectifs sont hors d'atteinte et nécessitent une action décisive et immédiate. Les Maldives ont présenté leur deuxième examen national volontaire, soulignant leurs progrès et leurs difficultés, lors du forum politique de haut niveau de 2023. Le gouvernement est déterminé à exploiter le potentiel de la transformation numérique en rendant les plateformes numériques plus accessibles à la population. Dans cette optique, il se réjouit de pouvoir s'engager de manière significative dans les processus intergouvernementaux du pacte numérique

mondial. Les Maldives se félicitent du plan de relance des objectifs de développement durable, mais reconnaissent qu'une solution efficace à long terme ne pourra être trouvée qu'en réformant l'architecture financière internationale.

45. Dans leur examen national volontaire, les Maldives ont également souligné la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. La délégation maldivienne attend avec intérêt le rapport final du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement, qui servira d'outil pour déterminer les allocations de financements à des conditions concessionnelles. Les changements climatiques continuent de représenter une grave menace pour le développement durable des petits États insulaires en développement et, dans la perspective de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Maldives appellent les institutions financières internationales et les partenaires de développement à veiller à ce que ces États, ainsi que tous les pays en développement, aient accès au financement pour l'atténuation, l'adaptation et le traitement des pertes et des préjudices. Pour toutes ces raisons, la communauté internationale doit s'efforcer d'obtenir un résultat ambitieux lors du premier bilan mondial. En tant que coprésident du Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, les Maldives s'efforceront d'inclure des questions d'importance mutuelle dans le prochain Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

46. Pour éviter des dommages irréparables, il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de respecter l'engagement international de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius. Les Maldives se sont engagées à atteindre zéro émission nette d'ici à 2030. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement maldivien est déterminé à préserver les océans et les écosystèmes marins du pays et a pris des mesures concrètes pour réduire la pollution plastique en éliminant progressivement les plastiques à usage unique. Un accord international contraignant est nécessaire pour lutter contre cette pollution ainsi qu'un soutien à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord récemment adopté et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine.

47. Sans égalité des genres, il n'est pas possible d'atteindre les objectifs de développement durable. Les femmes doivent avoir les moyens d'agir et de participer

à la prise de décisions à tous les niveaux. Les Maldives ont accompli des progrès considérables dans la promotion des droits des femmes et des filles, tant au niveau national qu'international. Au cours de leur présidence de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, des étapes importantes ont été franchies, notamment la création de la Plateforme des dirigeantes à l'Assemblée générale et l'adoption d'une résolution instituant la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, qui sera célébrée chaque année le 24 juin.

48. **M. Kenga** (Kenya) souligne que les changements climatiques sont une cause majeure de préoccupation, car ils mettent en péril les aspirations de nombreux pays en développement et les empêchent d'atteindre les objectifs de développement durable. Le rapport 2022 sur *l'état du climat en Afrique* de l'Organisation météorologique mondiale souligne que l'Afrique subit de manière disproportionnée les effets des changements climatiques. Ces dernières décennies, les risques liés à la sécheresse ont coûté la vie à plus d'un demi-million de personnes sur le continent et ont entraîné des pertes économiques de plus de 70 milliards de dollars. Selon les prévisions, les changements climatiques pourraient coûter 50 milliards de dollars par an aux pays africains. Ces pays supportent déjà des coûts importants et consacrent environ 10 % de leur produit intérieur brut (PIB) au financement des efforts d'adaptation. La lutte contre les effets des changements climatiques exige des efforts collectifs immédiats, qui doivent être au centre des préoccupations des gouvernements et des décideurs du monde entier. À cet égard, la délégation kényane espère que la Déclaration de Nairobi des dirigeants africains sur les changements climatiques et l'appel à l'action ainsi que les résultats du récent Sommet sur l'action climatique, donneront un élan au prochain bilan mondial.

49. Il importe de reconnaître le lien entre la nature, la stabilité climatique, le bien-être humain et le développement durable. Le Kenya est conscient du rôle essentiel de la conservation et de la biodiversité dans la satisfaction des besoins culturels, économiques et environnementaux, et prend des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de son écosystème terrestre et pour faire passer la couverture arborée de 12,3 % à 30 % d'ici à 2032. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal permettra de s'assurer que la nature est sur la voie de la régénération, au bénéfice des populations et de la planète.

50. Le nombre de pays dotés d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe a augmenté, même si la mise en œuvre à l'échelon local reste insuffisante. Pour une mise en œuvre inclusive du Cadre

de Sendai, les pays doivent favoriser la participation des communautés et des parties prenantes à la réduction des risques de catastrophe. À cette fin, les pays en développement ont besoin de moyens de mise en œuvre durables, de partenariats renforcés et de recherches sur les nouveaux défis liés aux catastrophes. Ils doivent également adhérer aux cadres des Nations Unies sur la préservation de l'environnement, la gestion des catastrophes et l'exploitation durable des ressources naturelles.

51. L'accès universel à l'énergie est essentiel pour construire des économies et des sociétés résilientes. En Afrique subsaharienne, les trois quarts de la population n'ont pas accès à l'énergie. Le Kenya, qui continuera à promouvoir les énergies renouvelables, modernes, durables et abordables, vise à passer à 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Pour réaliser ces ambitions, les pays en développement ont besoin d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités, de cadres d'action favorables, d'un échange de connaissances et de données précises sur les initiatives en matière d'énergie propre.

52. **M. Pisarevich** (Biélorus) considère que les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable sont inextricablement liées. Il est donc logique d'examiner conjointement les objectifs de développement durable n° 12 et 13. Il semble y avoir une compréhension globale du fait que la mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera des efforts collectifs pour revoir les approches antérieures en matière de production et de consommation, étant donné que ces approches ont un impact significatif sur les changements climatiques. Dans le même temps, les progrès très limités accomplis dans la réalisation de ces objectifs suscitent des inquiétudes. L'accélération des progrès vers la réalisation de ces objectifs ainsi que des autres objectifs et indicateurs du Programme 2030, passe par une transformation des modes de production, de transformation, de distribution et de consommation des produits.

53. À cet égard, la délégation biélorussienne reconnaît l'importance de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour une consommation et une production durables (2023-2030). Il est difficile de débattre des modes de consommation alimentaire durables, alors que les populations de certains des pays les moins avancés souffrent d'une faim aiguë en raison de la crise alimentaire actuelle. Cette crise n'est provoquée par un manque de nourriture, les experts continuant à souligner que la production alimentaire est suffisante. L'une des causes est la décision de certains pays occidentaux d'imposer des restrictions économiques illégales au Biélorus et à la

Fédération de Russie, réduisant ainsi l'offre de denrées alimentaires et d'engrais sur les marchés internationaux. Cette décision a déclenché une série d'événements qui ont finalement conduit à une aggravation de la faim. Si elle ne s'attaque pas aux causes profondes de cette crise artificielle, la communauté internationale ne sera pas en mesure de résoudre le problème de la faim dans plusieurs pays en développement. Les États qui ont érigé des barrières artificielles doivent les supprimer.

54. Le Biélorus est pleinement déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030 et a exposé sa stratégie à cet effet lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable. Son gouvernement attache une grande importance à l'instauration de modes de production et de consommation nationales durables. Pour garantir le succès de ses efforts, le Biélorus s'oriente progressivement vers les principes de l'économie circulaire ou verte. Ces principes sont déjà inscrits dans des documents stratégiques majeurs, tels que la stratégie nationale de développement économique et social durable pour la période allant jusqu'à 2035, qui reflète les trois dimensions du développement durable. Le Gouvernement biélorussien prend des mesures pour introduire des principes écologiques dans l'économie nationale, car ces principes sont des outils importants pour garantir le développement durable et la sécurité environnementale. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Union internationale des télécommunications et les commissions économiques régionales fournissent une assistance essentielle à de nombreux pays pour les aider à passer à une économie circulaire. La délégation biélorussienne se félicite des efforts qu'ils déploient actuellement dans ce domaine et les invite à maintenir leur soutien.

55. **M. Dipama** (Burkina Faso) signale que les pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à une crise multidimensionnelle. Au Burkina Faso, les actes terroristes ont conduit au déplacement d'environ 2 millions de personnes, à la fermeture de milliers d'écoles et de centres de santé et à la confiscation de terres arables et de bétail. Cette situation a aggravé les pénuries dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, de l'éducation, des soins de santé, de l'eau potable, de l'hygiène, de l'assainissement, de la protection sociale et du logement et a rendu encore plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable.

56. Toutefois, malgré les crises sécuritaire et humanitaire, le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès dans la promotion du développement économique et social, de la bonne gouvernance, de la

justice, de l'équité et de la lutte contre la corruption. L'aide humanitaire a permis de soutenir les efforts de reprise, la réintégration économique et sociale des personnes déplacées au niveau interne et le renforcement de la prévention et de la gestion des crises. Au cours de la période 2016-2022, le taux de croissance annuel de l'activité économique au Burkina Faso a été de 5,2 % et la mobilisation des ressources intérieures a progressé de 13,3 % par an. Grâce au renforcement des partenariats mondiaux, l'APD a doublé au cours de la période 2016-2021. Toutefois, il reste malgré tout urgent de mobiliser 16 milliards de dollars supplémentaires pour financer les objectifs de développement durable.

57. Le Burkina Faso a fondé sa stratégie de développement durable sur les résultats du Sommet de la terre, tenu à Rio en 1992, du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable et de la Conférence de 2012 des Nations Unies sur le développement durable. Il a élaboré une politique nationale de développement durable en 2013 et un cadre juridique pour sa mise en œuvre en 2014. En 2016, le Gouvernement burkinabé a mis en œuvre un plan national de développement économique et social et, plus récemment, a adopté un plan d'action pour la stabilisation et le développement, qui vise notamment à rétablir et à renforcer la sécurité dans l'ensemble du pays ; apporter une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire ; promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ; mener des réformes politiques, administratives et institutionnelles ; favoriser la réconciliation nationale et la cohésion sociale et organiser des élections libres, transparentes et équitables. Compte tenu de la nécessité d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs, la communauté internationale doit prendre en compte les besoins des pays en développement, comme le Burkina Faso, qui sont confrontés à des défis majeurs en matière de sécurité, d'aide humanitaire et de climat.

58. **M. Vorshilov** (Mongolie) dit que sa délégation se félicite de la décision prise par la Mongolie d'accueillir en 2026 la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. La Mongolie met tout en œuvre pour préparer correctement la Conférence et compte sur le soutien et la coopération continus des pays partenaires et des organisations internationales à cet égard.

59. Dans le cadre de ses efforts pour lutter contre les changements climatiques, la Mongolie a alloué 1 % de son PIB annuel à l'atténuation des effets de ses changements et de la désertification. Elle a lancé une

campagne nationale visant à planter un milliard d'arbres d'ici à 2030, afin d'atteindre les objectifs d'émissions nettes nulles, de réduire la pauvreté, de lutter contre la désertification et de protéger la santé des plus vulnérables. Cette initiative, qui reflète la culture traditionnelle de protection de la nature, contribuera à réduire les tempêtes de poussière qui nuisent à l'environnement, à l'économie et à la santé publique du pays. Le Gouvernement mongol souhaite coopérer avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres États Membres et partenaires de développement intéressés pour atténuer la dégradation des terres dans le secteur agricole, offrir des incitations économiques, développer l'agroforesterie et introduire des solutions agricoles intelligentes.

60. Plus de la moitié de la surface terrestre de la planète est classée comme terres de pâturage, qui comptent parmi les environnements les plus rudes car elles sont principalement situées dans des zones arides, des montagnes escarpées et des régions extrêmement froides qui ne se prêtent pas à la production de cultures. Les pâturages et le pastoralisme contribuent aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire de millions de personnes et fournissent des services naturels au bénéfice de tous. Dans de nombreux pays, le pastoralisme est une source importante d'emplois et contribue de manière importante au PIB. Plus de 200 millions de personnes pratiquent l'élevage dans des systèmes pastoraux et agropastoraux, dans le monde entier, et leurs pratiques varient en fonction du type d'écosystème. Ainsi, en 2021, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution, à l'initiative du Gouvernement mongol, visant à proclamer 2026 Année internationale du pastoralisme et des pâturages. Cette initiative permettra de mieux comprendre l'importance des pâturages et du pastoralisme pour la sécurité alimentaire mondiale et les services environnementaux, et de mettre en valeur les précieuses connaissances traditionnelles. Elle encouragera également les innovations visant à renforcer la durabilité, à réduire la pauvreté parmi les éleveurs et à stimuler les investissements dans les systèmes pastoraux et la restauration des pâturages dégradés.

61. **M^{me} Guo Jingnan** (Chine) estime qu'à mi-parcours du Programme 2030, près de 90 % des objectifs de développement durable ne sont pas en voie d'être réalisés. La communauté internationale doit défendre un véritable multilatéralisme, renforcer la solidarité et la confiance mutuelle, et relever conjointement les défis, afin de remettre le Programme 2030 sur les rails. Elle doit également donner la priorité aux questions de développement, en mettant l'accent sur

les personnes, et permettre que les fruits du développement profitent à toutes les communautés de manière plus équitable. L'Initiative mondiale pour le développement proposée par la Chine vise à mobiliser des ressources pour le développement, à assurer la complémentarité et le développement conjoint entre les pays et à accélérer la réalisation des objectifs. Toutes les parties doivent participer activement à l'Initiative et collaborer à la construction d'une communauté mondiale.

62. Les États Membres doivent collaborer pour lutter contre les changements climatiques, défendre des principes importants, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées, et mettre en œuvre pleinement et efficacement la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Accord de Paris. Les pays développés doivent traduire fidèlement leurs engagements en actions solides et concrétiser effectivement les soutiens qu'ils ont promis aux pays en développement en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités. La Chine, qui a annoncé ses propres objectifs en matière de pic de carbone et de neutralité carbone, a établi un cadre politique spécifique pour atteindre ces objectifs et a lancé le plus grand marché du carbone au monde, poursuit une vaste coopération Sud-Sud pour aider d'autres pays en développement à lutter contre les changements climatiques. Elle soutiendra activement les Émirats arabes unis dans l'organisation de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et travaillera avec toutes les parties à la mise en place d'un système de gouvernance mondiale du climat qui soit juste, raisonnable et doublement gagnant.

63. La communauté internationale doit protéger activement la biodiversité mondiale, encourager les efforts de respect et de conservation de la nature et trouver un équilibre entre la conservation de l'environnement et un développement de qualité. En sa qualité de Présidente de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Chine s'est attachée à promouvoir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et a investi 1,5 milliard de yuan dans la création d'un fonds pour la biodiversité. Le Gouvernement chinois continuera de collaborer avec toutes les parties pour transformer en actions les engagements pris au titre du Cadre. La communauté internationale doit également poursuivre le développement vert et à faible émission de carbone, renforcer la coordination des politiques énergétiques, maintenir conjointement les marchés de l'énergie et la stabilité des prix et veiller à ce que

l'énergie reste accessible et abordable. Le développement de modes de production et de consommation durables doit être accéléré pour permettre un abandon progressif des sources d'énergie traditionnelles au profit d'alternatives plus sûres et plus fiables et promouvoir des transitions énergétiques justes. La Chine a atteint une couverture électrique universelle en 2015 et a développé vigoureusement les énergies propres pour devenir un leader mondial dans la production d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique, tout en construisant des centrales nucléaires. Elle a été le plus grand producteur et vendeur de véhicules électriques au monde pendant huit années consécutives et a collaboré avec plus de 100 pays et territoires sur des projets d'énergie verte.

64. Le développement ne sera durable que si tous les pays se développent ensemble. La communauté internationale doit préserver la volonté d'assurer de larges consultations, des contributions conjointes et des bénéfices partagés pour tirer parti de l'élan du Sommet sur les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Programme 2030 comme prévu.

65. **M. Nguyen Hoang Nguyen** (Viet Nam) estime qu'il est grand temps de se concentrer sur la « liste des choses à faire » décrite dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau sur le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale (déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable). Son pays ne ménagera pas ses efforts à cet égard. Le financement du développement doit être assuré par des sources internationales, publiques et privées, y compris l'APD et les investissements étrangers directs, ainsi que par les contributions des organisations et communautés concernées aux objectifs de développement durable. L'intervenant exhorte les pays développés à respecter leurs engagements financiers auprès des institutions financières internationales et demande que les pays en développement bénéficient d'un accès adéquat aux financements concessionnels et aux financements climatiques.

66. Il est impératif que les États Membres améliorent la qualité des ressources humaines en développant des systèmes d'éducation et de formation professionnelle égaux, inclusifs et complets. Dans le même temps, les investissements dans l'éducation de la petite enfance, les technologies numériques pour l'éducation et l'éducation dans les situations d'urgence doivent être renforcés afin de garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

67. Le Viet Nam a pris de nouveaux engagements en matière d'action climatique pour parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050, ce qui contribuera à accélérer la mise en œuvre des objectifs. Avec le soutien de partenaires internationaux, il a mis en place le Partenariat pour une transition énergétique juste afin de mobiliser les ressources adéquates pour réaliser ses ambitions climatiques et s'orienter vers le développement vert, la transition énergétique et l'économie circulaire.

68. **M. Hassan** (Émirats arabes unis) indique que les objectifs de développement durable sont au cœur des politiques intérieures et étrangères de son pays, y compris de son plan Vision 2071. En décembre 2023, les Émirats arabes unis accueilleront la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Leur délégation jouera un rôle actif dans la facilitation du projet de résolution de la session actuelle sur la protection du climat mondial pour les générations actuelles et futures de l'humanité. Elle accordera également une attention particulière au projet de résolution visant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne. La demande d'énergie devant augmenter considérablement alors même que la nécessité de réduire les émissions de carbone se fait plus pressante, une transition énergétique équitable constituera un axe majeur de l'action climatique, sur lequel toutes les parties prenantes doivent collaborer.

69. En juillet 2023, les Émirats arabes unis ont annoncé la troisième mise à jour de leurs contributions déterminées au niveau national, avec un objectif de réduction des émissions de 40 %. Ils investiront quelque 54 milliards de dollars pour augmenter considérablement leur production d'énergie renouvelable au cours des sept prochaines années, en mettant l'accent sur l'hydrogène propre. Ils abritent le parc solaire Mohammed bin Rashid Al Maktoum, la plus grande centrale solaire à site unique au monde, qui devrait atteindre une capacité de 5 000 mégawatts d'ici à 2030.

70. **M. Coraiola Yinde Kloss** (Brésil) observe que le prochain bilan mondial qui sera établi à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un moment crucial pour souligner les progrès et mettre en évidence les principales lacunes de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le financement de l'action climatique. L'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a constitué une étape importante. À la suite

de la création du Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour accroître la mobilisation de ressources additionnelles et assurer la mise en œuvre effective du Fonds.

71. La nouvelle administration présidentielle du Brésil a pris des mesures décisives pour traduire l'engagement du pays en faveur du développement durable en actions concrètes. Elle a renforcé ses engagements en matière de réduction des émissions, bien que ses responsabilités historiques soient bien moindres que celles des pays développés. La déforestation en Amazonie a été réduite de près de 50 % en huit mois et le Brésil s'est pleinement engagé à atteindre une déforestation nulle d'ici à 2030. Entretemps, un nouveau programme de coopération a été lancé lors d'un Sommet des nations amazoniennes qui s'est tenu en août à Belém (Brésil). En outre, le plan de transformation écologique récemment lancé par le pays garantira l'investissement dans l'industrialisation et l'infrastructure durables, en fournissant des incitations pour la finance durable, la création d'emplois décents, la décarbonation des principaux secteurs économiques et la réduction des inégalités. Le Brésil continuera également à œuvrer pour garantir un bouquet énergétique diversifié et propre dans les années à venir, notamment à partir de sources solaires, éoliennes, hydroélectriques et de biomasse, accompagné de politiques visant à décarboner son secteur des transports.

72. **M^{me} Chan Valverde** (Costa Rica) dit que son pays a travaillé dur pour parvenir à une transition juste en augmentant la productivité, en améliorant l'inclusion sociale et en renforçant les institutions, la gouvernance et la durabilité environnementale. Faisant partie d'une région extrêmement vulnérable face aux changements climatiques, le Costa Rica s'est engagé à investir dans la résilience par le biais de la prévention, de la préparation et d'une réponse rapide et efficace. Il s'agit notamment de mettre en œuvre d'urgence les résultats de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai afin de mieux prendre en compte la nature systémique des risques et d'éviter d'exacerber les inégalités existantes, y compris les inégalités entre les hommes et les femmes. L'intervenante appelle tous les acteurs, en particulier les plus grands émetteurs, à démontrer leur engagement par des contributions déterminées au niveau national afin de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius. Elle appelle également à l'activation immédiate du fonds pour les pertes et les préjudices.

73. Le Costa Rica crée de nouveaux mécanismes pour protéger et gérer la biodiversité marine et terrestre et atteindre l'objectif de protéger 30 % des terres et des

océans de la planète d'ici à 2030. Ces mécanismes prévoient l'indemnisation des peuples autochtones pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le lancement d'une stratégie nationale sur le carbone bleu. Le Costa Rica est également en train de concevoir un système de paiement pour les services environnementaux fournis par les mangroves afin d'assurer une distribution plus équitable des bénéfices pour les communautés côtières. En outre, il a inclus la production agricole durable dans sa marque nationale « Essential Costa Rica » afin de sensibiliser le public aux actions visant à prévenir la déforestation, à réduire les émissions et à promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de modèles de production durables, efficaces et rentables dans la catégorie « zéro déforestation nette et zéro émission ».

74. Dans la perspective de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, le Costa Rica organise un événement de haut niveau intitulé « Ocean action: immersed in change » afin de promouvoir le niveau d'ambition, d'action et de mise en œuvre en faveur de l'utilisation durable des océans.

75. **M^{me} Haji Zaini** (Brunei Darussalam) fait savoir que son pays s'est pleinement engagé à accélérer les actions visant à atteindre les objectifs de développement durable, conformément au plan de développement Brunei Vision 2035. Le Brunei Darussalam cherche à améliorer son système national de suivi des objectifs et continuera à renforcer l'écosystème de données de pays afin de combler les lacunes en matière de données et de répondre aux exigences nationales et mondiales en la matière.

76. Le Brunei Darussalam intensifie également ses efforts pour adapter les objectifs au contexte local et rendre le Programme 2030 plus inclusif, durable et transformateur. Lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, il s'est joint à la communauté mondiale pour prendre des engagements transformateurs et renforcer la durabilité au niveau local, notamment en s'engageant à garantir une éducation inclusive et de qualité, des emplois décents et un écosystème favorable afin que chacun puisse s'épanouir et participer à la vie de la société. Les efforts pour inverser la régression dans la réalisation de l'objectif 12 ont également été intensifiés, notamment en explorant des modèles d'économie verte et circulaire pour optimiser la gestion des ressources et créer des opportunités économiques.

77. Le Brunei Darussalam renforce également le rôle des jeunes en tant qu'agents de changement pour contribuer au programme de développement durable et le piloter, en encourageant activement leur participation et en les intégrant dans les processus décisionnels. Ces efforts comprennent la représentation des jeunes au sein du Conseil législatif et leur participation aux consultations sur l'élaboration de la politique et de la stratégie nationales en faveur de la jeunesse pour la période 2020-2035. En outre, pour favoriser le développement et l'autonomisation des futurs leaders de la durabilité, le premier dialogue annuel des jeunes sur les objectifs a été organisé en mai 2023. Le Brunei Darussalam est déterminé à jouer son rôle dans la création d'un avenir durable pour ses citoyens, tout en assurant leur prospérité économique et en donnant l'exemple à la région et au-delà.

78. **M^{me} Ouatiki** (Maroc) constate qu'il a été conclu aussi bien lors du Sommet sur les objectifs de développement durable que lors du Sommet sur l'ambition climatique, tenus récemment, que les promesses portées par les objectifs ne pourront être tenues sans l'octroi du rang de priorité voulu à la durabilité environnementale, qui inclut la gouvernance et des moyens efficaces de mise en œuvre. Le Maroc plaidera fortement en faveur d'une orientation politique audacieuse au cours de la session actuelle. Sous la direction du roi Mohammed VI, il a mobilisé les acteurs nationaux dans le cadre du nouveau modèle de développement 2020 afin d'accélérer la trajectoire du pays vers le développement durable. Il a mis en place un plan climatique national ambitieux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % d'ici à 2030 et a augmenté les investissements dans les énergies renouvelables. Le pays est en bonne voie pour atteindre son objectif de satisfaire 52 % de ses besoins énergétiques à partir de sources renouvelables d'ici à 2030 et accélère ses efforts en matière de production d'hydrogène vert. Il continue également de se concentrer sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ainsi que sur le renforcement de la résilience du continent africain.

79. Le plan de relance des objectifs proposé par le Secrétaire général contribuera à ouvrir la voie à un nouveau système financier mondial, équitable et durable. Le Maroc a soutenu des initiatives telles que les conversions de dettes en mesures en faveur du climat et le relèvement du niveau d'ambition en matière de financement des produits d'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement. Il continue de collaborer avec la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies dans le domaine de l'agriculture

résiliente, en particulier en Afrique et autour du bassin du Congo. À l'approche de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il est nécessaire d'obtenir des résultats tangibles en matière d'accès plus équitable au financement climatique, en particulier pour les projets d'adaptation au climat en Afrique et dans les petits États insulaires en développement. Le Maroc poursuivra également ses efforts pour renforcer la coopération multidimensionnelle Sud-Sud et la coopération triangulaire.

80. **M^{me} Gahlot** (Inde) considère que, dans un pays comme l'Inde, la réalisation des objectifs de développement durable n'est pas possible sans leur adaptation au contexte local, compte tenu de la diversité des problèmes au niveau local et de l'ampleur des défis. Les connaissances issues des processus d'adaptation au contexte local pourront profiter à d'autres pays. L'Inde continue d'être un partenaire actif des petits États insulaires en développement, notamment dans le cadre de sa présidence du Groupe des 20 (G20). Elle a ainsi invité Maurice à participer au processus du G20 et à faire part des préoccupations de ces États. Une approche globale du développement durable exige de relever les défis des zones côtières. L'Inde a travaillé sur une politique nationale d'économie bleue afin de garantir une utilisation efficace et durable des ressources océaniques et d'intégrer et de renforcer les capacités, les compétences et les aptitudes liées à l'océan, en vue d'accélérer l'emploi et la valeur ajoutée brute tout en préservant l'environnement.

81. Ces derniers temps, les conflits géopolitiques ont fait peser une lourde charge sur les pays du Sud lorsqu'il s'est agi de garantir la sécurité énergétique, ce qui a aggravé les pressions exercées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. L'Alliance solaire internationale, lancée par l'Inde et la France en 2015, est donc une lueur d'espoir grâce à ses programmes de solarisation qui progressent rapidement. L'Inde continuera de former de telles coalitions avec ses amis et partenaires.

82. Pour progresser dans la réalisation des objectifs, les pays du Sud doivent être assurés de disposer des moyens de mise en œuvre nécessaires pour atteindre leurs objectifs climatiques. L'activation du fonds pour les pertes et les préjudices, la fourniture de ressources supplémentaires pour les projets d'adaptation dans les pays en développement et la reconstitution du Fonds vert pour le climat sont des priorités essentielles pour les pays en développement et requièrent une action urgente de la part des pays développés. Une forte volonté politique est également nécessaire pour mettre

en œuvre la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique, ainsi que pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière.

83. **M^{me} Yuan Fang** (Singapour) est d'avis que le monde est déjà sur la bonne voie en matière de durabilité, mais qu'il doit agir avec plus d'urgence et d'ambition. Une attention immédiate doit être accordée à la menace existentielle que représentent les changements climatiques, trop importante pour qu'un pays puisse y faire face seul. Les vagues de chaleur record du début de l'année et les catastrophes liées au climat, telles que les inondations dévastatrices en Libye, rappellent brutalement ce qui deviendra la norme si le monde n'agit pas rapidement. Des mesures ont été prises pour faire face à la menace. De nombreux pays se sont engagés à réduire leurs émissions à zéro d'ici au milieu du siècle, la tarification du carbone a gagné du terrain et les investissements dans les technologies de décarbonation ont augmenté. Néanmoins, le monde est encore loin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius.

84. Singapour est fermement déterminée à jouer son rôle. En 2021, elle a lancé le Plan vert 2030 de Singapour pour intégrer le développement durable dans les secteurs de l'environnement, de l'économie, de l'énergie, des transports et des infrastructures. En outre, elle augmentera sa taxe carbone à partir de 2024, avec un calendrier précis pour atteindre entre 36 et 58 dollars la tonne d'ici à 2030. Plus que beaucoup d'autres pays, elle devra s'appuyer sur des solutions innovantes pour décarboner son économie, en raison de son manque de sources d'énergie renouvelables naturelles et de ses contraintes physiques. La première ferme solaire flottante du pays a été installée en 2021 et s'étend sur une surface équivalente à 45 terrains de football. Singapour a également commencé à exploiter l'énergie à faible teneur en carbone au-delà de ses frontières. La transition vers un avenir à faible teneur en carbone nécessitera une restructuration économique et des investissements financiers considérables à court terme, ce qui ne sera pas facile, en particulier pour les pays en développement, compte tenu des conditions économiques postpandémiques et des défis géopolitiques actuels. Le coût de l'inaction sera cependant infiniment plus élevé.

85. **M. Edokpa** (Nigéria) fait savoir que son pays reste déterminé à travailler aux côtés de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de tous les États Membres pour veiller à ce que les ambitions du continent africain soient prises en compte dans les discussions et les actions mondiales en matière de développement durable. Il continuera à soutenir les

positions africaines communes qui défendent les intérêts du continent et promeuvent un programme de développement mondial juste et équitable.

86. Le financement du développement et la mobilisation des ressources nationales restent essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Nigéria a récemment lancé l'initiative « Espoir renouvelé », qui englobe la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la croissance économique, la création d'emplois, l'accès aux capitaux, l'amélioration de la sécurité, l'État de droit et la lutte contre la corruption. Le Gouvernement nigérian a également annoncé son intention de dépenser 75 milliards de nairas pour financer 75 entreprises et soutenir une croissance économique durable, accélérer la transformation structurelle et améliorer la productivité. Le Nigéria redouble d'efforts pour faire croître son économie grâce à diverses initiatives de diversification, notamment en créant un ministère fédéral chargé de l'économie marine et bleue et en mettant en place un groupe de travail présidentiel chargé d'examiner la politique budgétaire et la réforme de la fiscalité afin de faciliter la conduite des affaires au Nigéria. Son pays soutient les efforts en cours pour l'adoption d'une convention fiscale internationale afin de permettre l'uniformisation des régimes fiscaux internationaux. Une action concertée est nécessaire pour aider les pays en développement, en particulier les pays africains, à bloquer les fuites de capitaux dues aux excès des flux financiers illicites.

87. L'intervenant s'est félicité de la proposition de relance des objectifs ainsi que de la conversion des prêts à court terme à taux d'intérêt élevé en prêts à long terme à taux d'intérêt faible. L'architecture financière internationale doit être réformée, notamment par le biais de mesures globales d'allègement de la dette, en particulier pour les économies africaines. La Commission doit donner la priorité à des solutions durables pour les pays en développement qui garantiront un financement durable et une reprise résiliente et inclusive.

88. **M. Rupende** (Zimbabwe) est convaincu que les graves défis auxquels le monde est confronté exigent une collaboration et une action collective transformatrice de la part des gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile afin de parvenir à un développement durable et de ne pas se contenter du maintien du statu quo. Jusqu'à présent, la « décennie d'action » consacrée à la mise en œuvre du Programme 2030 a été caractérisée par la méfiance et des promesses non tenues. La récession mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a rendu encore plus difficile la réalisation des objectifs de

développement durable, mais elle a également fourni un mandat renouvelé pour s'y atteler. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le premier bilan mondial doivent faire progresser les efforts visant à intégrer la résilience et l'adaptabilité dans les stratégies mondiales de réalisation des objectifs.

89. Conformément à son objectif ambitieux de devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030, le Zimbabwe donne la priorité à la stimulation de la productivité et à la création d'emplois de qualité, notamment en assurant et en maintenant la stabilité macroéconomique, en soutenant la diversification des exportations et la participation aux chaînes de valeur mondiales, et en tirant davantage parti de l'intégration commerciale régionale. La reprise après la pandémie doit donner la priorité à l'inclusion. Les mesures coercitives unilatérales imposées à plusieurs pays, dont le Zimbabwe, doivent être levées immédiatement et sans condition. L'obtention d'un financement adéquat reste essentielle. Compte tenu du grand nombre d'engagements non tenus, il est également devenu indispensable de renforcer les mécanismes de responsabilité et de collecte de données.

90. **M^{me} Barba Bustos** (Équateur) souligne que son pays est extrêmement vulnérable face aux changements climatiques. Alors que les températures moyennes mondiales devraient augmenter de 2 degrés Celsius d'ici à la fin du siècle, on s'attend à ce qu'elles augmentent encore plus dans les îles Galápagos et en Amazonie, et qu'elles s'accompagnent d'une intensification des phénomènes climatiques naturels tels qu'El Niño. Bien que l'Équateur génère une quantité insignifiante d'émissions de gaz à effet de serre, il s'est engagé dans la lutte contre les changements climatiques. Il cherche à faire avancer des programmes et des projets ambitieux d'action climatique dans le cadre de sa stratégie nationale sur les changements climatiques. Pour accroître l'ambition climatique, les pays développés doivent atteindre l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique dans les pays en développement. L'intervenante appelle à augmenter ces ressources et à accélérer le transfert de technologies et le renforcement des capacités, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

91. En tant que pays doté d'une incroyable biodiversité et d'écosystèmes uniques et fragiles, l'Équateur soutient la protection et l'utilisation durable de la biodiversité pour les générations actuelles et futures. À cet égard, il est guidé par une politique de transition écologique visant à garantir la durabilité de

ses ressources naturelles en eau, ainsi que des modes de production et de consommation durables, y compris en luttant contre la pollution plastique. Il dispose également d'une stratégie nationale en matière de biodiversité. S'inspirant du Cadre de Sendai, l'Équateur encourage la prévention et la résilience en tant qu'éléments essentiels de la réduction des risques de catastrophe. Avec l'arrivée imminente d'El Niño, il active un plan d'urgence pour faire face aux impacts potentiels extrêmement graves de ce phénomène.

92. **M. Alkhuraibet** (Koweït) regrette que le Sommet sur les objectifs de développement durable ait clairement montré qu'à mi-parcours du Programme 2030, les objectifs sont loin d'être atteints. La délégation koweïtienne remercie l'Irlande et le Qatar d'avoir facilité la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable et d'avoir veillé à éviter toute mesure à même de saper les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre ces objectifs.

93. Le plan « New Kuwait » Vision 2035 intègre un grand nombre de ces objectifs, afin de faire du Koweït un centre commercial et culturel pionnier. Le Timor-Leste présentera son deuxième examen national volontaire au forum politique de haut niveau. Un engagement majeur sera nécessaire pour surmonter les formidables obstacles au développement que les changements climatiques constituent pour de nombreux États.

94. La durabilité et la stabilité sont intimement liées. À cet égard, le Koweït exprime sa surprise face à la récente décision de la Cour suprême fédérale de la République d'Iraq déclarant inconstitutionnel l'Accord de 2012 sur la réglementation de la navigation maritime dans la zone de Khor Abdullah, et à la décision du Gouvernement iraquien d'annuler le protocole d'échange de sécurité signé en 2008. Cette décision menace la sécurité et la stabilité de la région et entrave le développement durable. L'intervenant souligne la nécessité de respecter les accords bilatéraux et les résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, et exhorte le Gouvernement iraquien à prendre des mesures immédiates pour remédier à la situation.

95. **M. Sowa** (Sierra Leone) déclare que son pays reste engagé dans la réalisation des objectifs de développement durable et soutient fermement l'appel du Secrétaire général en faveur d'une relance des objectifs. Ces cinq dernières années, les objectifs n° 4 et 16 ont été désignés comme des « accélérateurs », car leur mise en œuvre aura une incidence positive sur la réalisation des autres objectifs. Dans le cadre de ces

efforts, le Gouvernement sierra-léonais a mis en place un ambitieux programme d'éducation gratuite et accorde une attention particulière à l'aide juridique, à la gouvernance et à la réforme institutionnelle, ainsi qu'à la médiation judiciaire et à la médiation pour la paix.

96. Une feuille de route a été élaborée pour mettre en évidence les objectifs prioritaires et identifier les domaines d'investissement prioritaires, à savoir : stimuler la productivité agricole et la croissance économique inclusive, augmenter les investissements dans le développement du capital humain, créer 500 000 emplois pour les jeunes au cours des cinq prochaines années, lancer un programme de technologie et d'infrastructure pour ouvrir des voies durables à la croissance économique, et promouvoir le professionnalisme pour garantir une architecture de service public efficace et efficiente. Parmi les autres priorités figurent la promotion de la bonne gouvernance et l'obligation de rendre compte des résultats ; la diversification de l'économie, notamment en exploitant l'économie bleue ; l'accélération de l'autonomisation des femmes et des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements ; et l'intensification de la mise en œuvre du cadre de financement national intégré du pays. L'intervenant souligne la nécessité urgente de renforcer le soutien aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés d'Afrique. Il met également en avant l'urgence de l'accès au financement pour l'action climatique ainsi que la nécessité d'une coopération mondiale plus étroite pour faire face à l'augmentation de la dette publique et étudier les possibilités d'annulation de la dette, en particulier pour les pays vulnérables et fragiles, d'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) ou de réacheminement des DTS non utilisés vers les pays en développement.

97. **M^{me} Al Fadhel** (Bahreïn) indique que son pays a intégré les objectifs de développement durable dans tous ses plans nationaux et a même créé un Ministère du développement durable. Il collabore avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de coopération stratégique et de développement durable (2021-2024) et a présenté son deuxième examen national volontaire au forum politique de haut niveau en juillet 2023. Son approche en matière de développement est ancrée dans l'esprit de solidarité de « l'équipe de Bahreïn », qui repose sur des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile. Parmi ses initiatives liées au climat, Bahreïn s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060. En mars 2023, il a signé une stratégie de boisement avec ONU-Habitat et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

98. En juillet 2023, le Ministère des affaires étrangères de Bahreïn et le Programme des Nations Unies pour le développement ont publié un rapport soulignant les partenariats du Royaume à mi-parcours du Programme 2030. Bahreïn a signé des centaines de mémorandums et est membre de nombreuses organisations régionales et internationales. Il prend en compte les indicateurs associés aux objectifs dans de nombreux programmes gouvernementaux, notamment dans son plan 2023-2026, qui met l'accent sur la durabilité, la compétitivité, l'équité et la protection de l'environnement.

99. **M^{me} Javaid** (Pakistan) constate que les nations en développement peinent à réaliser des progrès significatifs sur un large éventail d'objectifs de développement durable, et ce pour trois raisons principales. Tout d'abord, ils sont confrontés à un déficit de financement important et croissant pour la réalisation des objectifs, qui a atteint 4,2 milliards de dollars par an. Deuxièmement, les graves chocs économiques mondiaux provoqués par la pandémie de COVID-19 et l'instabilité politique ont entraîné des crises financières, alimentaires et d'endettement et ont inversé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Troisièmement, les effets négatifs des changements climatiques continuent à faire des ravages sur la planète, les populations et leurs moyens de subsistance, les pays en développement étant, comme toujours, touchés de manière disproportionnée.

100. Tous les engagements pris dans le cadre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, en particulier les mesures de relance proposées pour les objectifs, doivent être respectés. La recapitalisation rapide des banques multilatérales de développement, la réaffectation des DTS, la réforme des institutions financières internationales et la résolution des problèmes de surendettement sont également nécessaires. En outre, il convient de mettre pleinement en œuvre le programme de lutte contre les changements climatiques et les engagements pris dans ce domaine, conformément aux principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, à la lumière des circonstances nationales. Les engagements pris par les pays développés, en particulier les 100 milliards de dollars de financement annuel pour le climat, doivent être respectés et la moitié de ce montant doit être allouée à l'adaptation aux effets des changements climatiques. Le fonds pour les pertes et les préjudices doit être activé.

101. Les politiques des pays développés qui contreviennent aux objectifs et aux autres engagements doivent être inversées. À cette fin, le système commercial international doit être restructuré pour permettre aux pays en développement de bénéficier d'une croissance tirée par les exportations et d'une marge de manœuvre pour l'industrialisation. Un pacte technologique mondial aligné sur les objectifs doit être adopté pour offrir aux pays en développement un accès préférentiel aux technologies avancées pertinentes, renforcer leurs capacités et mettre fin aux mesures discriminatoires à leur encontre. Les pays en développement doivent également être aidés à combler le fossé numérique grâce à un régime international équitable en matière de technologies de l'information. Enfin, il est nécessaire de mobiliser des investissements d'au moins 1 000 milliards de dollars par an pour des infrastructures durables et résilientes dans les pays en développement, dans les secteurs de l'énergie, des transports, du logement, de l'industrie et de l'agriculture.

La séance est levée à 18 heures.